

B 2 E 1

Ste-Anne d'Yamachiche

P. 52
Theotiste
Boucher

+ venue de par
Joseph Hubert
A.D. G. p. l'ev.

Le treize Octobre mil huit cent quatre vingt trois, nous pretre vicairé sous-signé avons inhumé dans le cimetière de cette paroisse le corps de Théo- liste Boucher de c. s. en cette parois- se l'avant veillé a l'age de soixante deux huit ans. Présents a la sepulture Paul Larnotte et Calixte Boucher qui ont de claré ne savoir signer. Un renvoi en marge legu.

B. 113

François
Joseph
Hauri

Le treize Octobre mil huit cent quatre vingt trois nous, sous-signé, vicairé de cette paroisse avons baptisé François, Joseph, Fleuri, et le vingt huit suivant, et le vingt huit de Marie Beauchemin, conjux mesieurs et de leur ma- tante, de cette paroisse. Le parrain conjux, arceat, et la marraine, Angèle Mahan, nos épouses de cette paroisse qui ont signé. Le père ont signé avec nous. Lecture faite.

J. L. Desaulniers

Joseph Mahan

Joseph Beauchemin

Prosper Cloutier p. l'ev.

Le deux Novembre mil huit cent quatre vingt trois nous, sous-signé, vicairé de cette paroisse avons baptisé Joseph Arthur Alexandre ne a son fils legitime de Leon Carbonneau cultivateur - et de, Elina sa fille unne, de cette paroisse. Le

Le quatre quator

B. 114

Joseph
Arthur
Alexandre

Carbonneau

parrain a été, d'habines bar- bouneau, commercant, de cette paroisse, sous-signé et la mar- raine, Emilie d'Alot, belle- mere, de l'enfant, de cette paroisse. Alexandre qui a déclaré ne savoir signer. Le père a signé. Lecture faite.

Don 4 recorman

Prosper Cloutier p. l'ev.

B. 114

Joseph
Arthur
Felix

Genies

Le quatre Novembre mil huit cent quatre vingt trois nous pretre vicairé sous-signé avons suppliés les cerchies- mires du Pape a Joseph Arthur Felix ne ce jour et arceat a la marraine par le porteur Nési Beauchemin, issu du legitime mariage de Marie Emmanuelle d'Alinas et de Elisabeth Lami de cette paroisse. Parrain Thomas D. Lami oncle de l'enfant marraine Luce Blais tante de l'enfant qui ont signé avec

Luce Blais

Thos. D. Lamy

L. Emmanuel d'Alinas

A.D. d'Alinas p. l'ev.

B. 115

Joseph Georges
Alexandre

Blais

Le quatre Novembre mil huit cent quatre vingt trois nous pretre vicairé sous-signé avons baptisé Joseph George Alexandre ne ce jour de le- gitime mariage de Nabord Blais cultivateur et de

Arline Decoteau de cette paroisse. Parain Glorise Belle marre orcle de l'enfant menant me More de Lima Belle marre son épouse qui ont signé avec nous.

Base Pellemu et Galard. Blais.

A.D. Pellemu et Galard.

Le cinq décembre mil huit cent quatre vingt quatre, on la dispense de deux bans de mariage et celle du quatrième, au quatrième degré de consanguinité accordée par Monseigneur Louis François Raffleche évêque des trois évêchés en date du vingt-troisième au sixième mois d'Octobre dernier, ou aussi la publication du troisième ban de mariage faite au prône de notre messe paroissiale entre Pierre Joseph Hébert, cultivateur, fils majeur de Héli Hébert et de Gene Emili Jalinas, de cette paroisse d'une part et Marie Anne Annanda horanger, fille mineure de Benjamin horanger, marchand, et de Elizabeth St Louis, aussi de cette paroisse de l'autre part, ne s'étant découvert aucun empêchement, nous soussigné, vicaires de cette paroisse, du consentement du père et de la mère de la nouvelle épouse avons reçu leur mutuel consentement de mariage et leur avons donné la bénédiction nuptiale en présence de Héli Hébert, père de l'époux, de George Belle Hébert Dupresne, son beau-père qui ont signé, ainsi que

M. 26

Pierre Joseph Hébert

Marie Anne Annanda horanger

Devant nous

les époux lecture faite.

H. S. Hébert
 Prosper Hébert
 Annanda Laugel
 Prosper Hébert père vic.
 Le six novembre mil huit cent quatre vingt trois nous la dispense d'un ban de mariage accordée par Monseigneur Louis François Raffleche évêque des trois évêchés en date du deuxième jour de novembre courant, ou aussi la publication des deux autres bans, faite au prône de nos messes paroissiales tant à cette paroisse qu'à celle de St Pierre comme il appert par le certificat du pasteur et du curé, notre ami, de la dite paroisse entre Joseph Garijuz, écrivain public de la paroisse de St Pierre fils majeur de son père Joseph Garijuz et de son épouse Auguste Salouin d'une part et Auguste Guimond fille majeure de David Guimond et de Héli Hébert de cette paroisse de l'autre part, ne s'étant découvert aucun empêchement nous parons vicaires de cette paroisse avons reçu leur mutuel consentement de mariage et leur avons donné la bénédiction nuptiale en présence de Madame Guille mette témoin de l'époux de David Guimond père de l'épouse qui ainsi que les époux ont déclaré ne savoir signer lecture faite.
 Prosper Hébert père vic.

M. 27

Joseph Garijuz

Auguste Guimond

D E E I

Ste-Anne d'Yamachiche